



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 11 mars 2024 à 19 h 00 dans la salle du conseil située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, en présentiel, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéro de cadastre	Lot n° 3 556 678
Adresse civique	786 Route 137 Nord
Zone	A-1
Nature de la demande	- Autoriser une superficie totale des bâtiments accessoires résidentiels de 462.86 m ² à la suite d'une séparation d'une aire résidentielle en droit acquis.
Effet de la demande	- Augmenter la superficie totale des bâtiments accessoires résidentiels à 462.86 m ² au lieu de 250 m ² , comme prescrit à l'article 38 du règlement de zonage 560-2017;

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance publique relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 19^{ième} jour du mois de février 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 19 février 2024, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^{ième} jour du mois de février 2024.

Pierre Dionne
Directeur général et greffier-trésorier